

LES ORIENTATIONS POUR LA CAPTATION DES BIODECHETS SUR NOTRE TERRITOIRE

EXTRAIT DU CONSEIL SYNDICAL
DU 14 JUIN 2023



SICTOM
ZONE DE DOLE
LES COULEURS DU TRI

De quoi s'agit-il ?

Lorsqu'on parle des biodéchets, on évoque les déchets de cuisine et de table et les déchets verts.



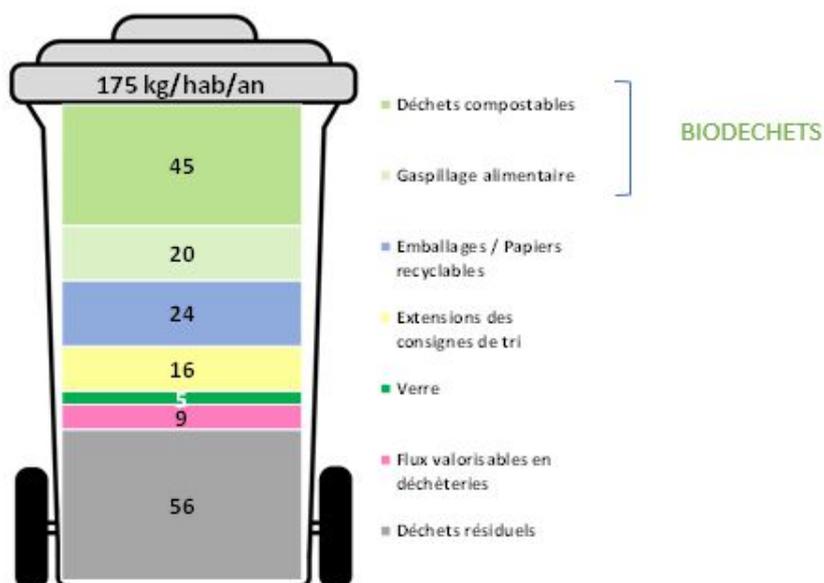
Que dit la loi ?

La loi prévoit que les biodéchets (déchets de cuisine et table) soient écartés des ordures ménagères résiduelles ; les collectivités sont libres de choisir les modalités :

- Compostage et / ou collecte

Quels sont les enjeux ?

Les biodéchets représentent un tiers des déchets résiduels (ordures ménagères incinérées) :



- Le prix de l'incinération continuera à augmenter dans les années à venir (augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP) et l'usine d'incinération (SYDOM) est à saturation : écarter les biodéchets, c'est maîtriser l'évolution des coûts de gestion des déchets et valoriser une ressource
- Longtemps considérés comme un déchet, les biodéchets sont aujourd'hui une ressource pour nos sols (alternative aux engrais chimiques, lutte contre l'appauvrissement et la sécheresse des sols), que ce soit dans les jardins ou dans les champs des agriculteurs (épandage après compostage sur Brevans). Des solutions de méthanisation sont également à l'étude.

Quelles sont les orientations retenues par le SICTOM ?

Lors du conseil syndical du 14 juin, l'orientation prise suite à une étude d'envergure sur l'ensemble du territoire du SICTOM porte sur la mixité des solutions :

- Collecte des ménages en habitat collectif et des petits producteurs non-ménages de biodéchets (métiers de bouche, cantines...)
- Incitation au compostage domestique pour les habitants en pavillonnaire

Quelles sont les étapes à venir ?

Sur la base de cette orientation, le SICTOM a pu déposer un dossier de demande de soutien financier via le fonds vert (en cours d'instruction).

Une demande d'autorisation a également été déposée pour le traitement des biodéchets collectés sur la compostière de Brevans.

Ces étapes indispensables franchies, le SICTOM peut poursuivre sur les modalités de déploiement et d'accompagnement de nos usagers, en concertation avec les acteurs du territoire (communes intercommunalités, bailleurs sociaux, chambres consulaires). Des réunions seront organisées en ce sens.

Pour la collecte, le SICTOM a retenu également une démarche évolutive :



- 1er semestre 2024 : collecte des biodéchets en cœur de ville de Dole et sur 2 quartiers test d'habitat collectif et également sur une cantine.
- Puis, déploiement de la collecte sur tous les quartiers d'habitat collectif en prenant en compte les résultats partagés de la 1ère phase.

Pour le compostage

D'ores et déjà, des composteurs sont mis à disposition des ménages (contre une caution de 15€).

Mais, le SICTOM souhaite développer cette incitation en proposant des solutions au plus proche des habitants :

- Organisation de la distribution des composteurs
- Tuto sur le site internet
- Animations, formation de relais sur le territoire



Programme à partager (des réunions seront prévues à compter de septembre) avec les intercommunalités et les communes : si vous souhaitez émettre une suggestion sur le programme d'accompagnement à prévoir, n'hésitez pas : contact@sictomdole.fr



SICTOM
ZONE DE DOLE
LES COULEURS DU TRI

SICTOM de la zone de Dole : 22 allée du bois, 39100 Brevans

Tél : 03 84 82 56 19 E-mail: contact@sictomdole.fr

